



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue en la salle du conseil à l'Hôtel de ville, le 4 avril 2022, le Conseil a adopté le règlement 22-394, intitulé :

Règlement 22-394 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des employées de la municipalité de Saint-Alexandre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca

Donné à Saint-Alexandre
Le 5 avril 2022

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général
et greffier-trésorier